



L'Ambassadeur des Pays -Bas présente le programme de coopération Burundi -Pays -Bas pour quatre ans



croître la production.

« L'agriculture est un secteur qui nous tient à cœur », a laissé entendre le Numéro Un Burundais avant de lui confier les différentes réformes entreprises par le Gouvernement du Burundi pour promouvoir la bonne gouvernance, le système de l'éducation, assurer l'autono-

misation des jeunes et la maîtrise de la démographie.

Le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience le mercredi 24 mai 2023 au Palais Ntare l'Ambassadeur des Pays-Bas au Burundi, Mr Steeghs Jeroen Theodorus, venu lui présenter le Programme de coopération des Pays-Bas avec le Burundi établi pour une période de quatre ans.

Cette stratégie prévoit entre autres la formation des jeunes Burundais dans le domaine de l'entrepreneuriat et des interventions dans le domaine de l'agriculture et de la démographie comme l'a révélé le Diplomate Hollandais qui a tenu à signaler les défis liés au manque des vastes terres cultivables pour moderniser l'agriculture.

Le Chef de l'Etat lui a rassuré que le Gouvernement du Burundi est engagé à garantir la sécurité alimentaire dans le pays à travers notamment le programme de villagisation et le regroupement des agriculteurs en coopératives afin d'ac-

Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a également accordé une audience aux investisseurs Emiratis de l'entreprise «International Holding Company» spécialisée dans l'exploitation du nickel. Ils ont échangé sur les opportunités d'investissement dans le secteur minier au Burundi.

Le Chef de l'Etat leur a réitéré la volonté de l'Etat Burundais de promouvoir la coopération et le partenariat avec d'autres pays, entreprises et organisations internationales en ce moment où le Burundi projette de devenir un pays émergent en 2040 et développé en 2060.

(www.presidence.gov.bi)

Dans ce numéro:

page

L'Ambassadeur des Pays -Bas présente le programme de coopération Burundi -Pays -Bas pour quatre ans

1

Le Président de la République reçoit en audience des investisseurs des Emirats Arabes Unis

2

Assemblée Nationale: évaluation des projets des sociétés coopératives collinaires

3

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement organise les journées Portes ouvertes

5

Bururi: Descente de cinq ministres dans la commune Songa

7

Echange sur le système d'information externe de gestion de l'emploi des migrants

9

Le Président de la République reçoit en audience des investisseurs des Emirats Arabes Unis



Le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience mercredi le 24 mai 2023 un groupe d'Investisseurs des Emirats Arabes Unis. Ils sont venus répondre à un appel d'offre international qui a été lancé par le Gouvernement du Burundi à ceux qui veulent investir dans le secteur minier, comme l'a indiqué le Porte-parole du Chef de l'Etat Madame Rosine Guilène Gatoni.

Le Porte-parole du Chef de l'Etat Madame Rosine Guilène Gatoni a fait savoir que le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye leur a souhaité la bienvenue et les a encouragés à approfondir les discussions dans tous les secteurs techniques concernés avec le bureau d'étude au sein de la

présidence de la République et du Ministère ayant les ressources minières dans ses attributions.

Lors des échanges, ce groupe d'investisseurs a précisé qu'au-delà de l'exploitation des mines, ils vont également œuvrer dans toute la chaîne de valeur et dans le renforcement des capacités des techniciens en ce qui est de l'exploitation des ressources minières, a poursuivi le Porte-parole du Chef de l'Etat.

Le Président de la République a également reçu en audience l'Ambassadeur des Pays-Bas au Burundi Son Excellence Joroen Maria Steeghs. Leur entretien a porté sur le renforcement de la coopération entre le Burundi et les Pays Bas.

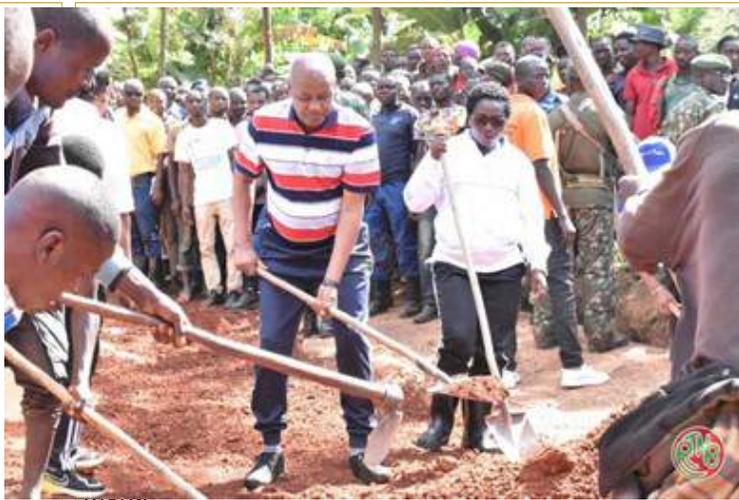
Le Porte-Parole du Chef de l'Etat a fait savoir qu'ils ont évalué ensemble l'état des lieux des programmes exécutés par les Pays Bas au Burundi notamment le soutien à la jeunesse dans le domaine de l'éducation surtout dans les écoles techniques.

Remerciant l'Ambassadeur des Pays-Bas pour les efforts de son pays à soutenir le Burundi, le Chef de l'Etat et Président actuel du Sommet des Chefs d'Etats de l'EAC, a saisi cet occasion pour demander le soutien des Pays Bas à la force régionale en action à l'Est de la République Démocratique du Congo dans la restauration de la paix. (www.rtnb.bi)

Ruyigi : le Vice-Président met en garde les auteurs des feux de brousse

Le Vice-Président de la République du Burundi Ir Prosper Bazombanza s'est joint samedi le 20 mai 2023, à la population de la zone Rusingo en province de Ruyigi, dans les travaux de développement communautaires. Ces travaux consistaient en l'entretien de la route reliant Rusingo et la commune Butezi.

Après les travaux de développement communautaires, le Gouverneur de la province de Ruyigi Madame Emerencienne Tabu a fait savoir que la paix et la sécurité règnent en province de Ruyigi. Et d'ajouter que la population de sa province s'attèle



Le Vice-Président de la République Ir Prosper Bazombanza a aussi appelé la population à bien gérer

la récolte et à préserver la paix et la sécurité sociale. (www.rtnb.bi)

Assemblée Nationale: évaluation des projets des sociétés coopératives collinaires



Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe a ouvert le lundi 22 mai 2023, un atelier de trois jours de présentation des plans communaux de développement communautaire modèles et processus de sa synchronisation avec le budget général de l'Etat exercice 2023-2024 en cours de réalisation par la commission des comptes publics et des finances, des affaires économiques et de la planification.

Le Président de l'Assemblée Nationale a précisé que l'objectif de cet atelier est de pouvoir doter les communes d'outils qualifiés et efficaces pour harmoniser leurs plans communaux. Il a souligné que l'atelier permettra également de recueillir des observations afin de produire une version finale des plans communaux de développement communautaires modèles.

Au cours de cet atelier d'évaluer l'adéquation des projets des sociétés coopératives collinaires par rapport à ceux inscrits dans les plans communaux de développement communautaire, il a été constaté

que les coopératives collinaires se heurtent à plusieurs défis dont la variabilité d'une commune à l'autre. Au cours de l'analyse par la commission parlementaire en charge des comptes publics, cette dernière a constaté que les coopératives font face à certains défis comme le retrait de certains membres à cause de leurs mauvais leaders.

En ce qui est des plans communaux de développement communautaire, les participants ont recommandé d'élaborer une meilleure stratégie de taxation des communes et de l'OBR.

Le Président de l'Assemblée nationale, le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe a indiqué que les plans communaux font face à plusieurs défis d'une commune à l'autre d'où cette situation rend alors difficile la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans communaux.

Il a ajouté que pour trouver une issue, la commission des finances a élaboré un plan communal de développement communautaire de base modèle qui servira de modèle dans l'élaboration de leur plans communaux, il y aura une harmonisation des documents et un suivi évaluation, a conclu le Président de l'Assemblée Nationale Daniel Gélase Ndabirabe.

Ont participé à cet atelier les membres du gouvernement, les cadres de la présidence de la République du Burundi, les parlementaires ainsi d'autres cadres des différentes institutions. (www.rtnb.bi)

Les Présidents des Parlements des pays de la Communauté Est Africaine recommandent la création d'un Secrétariat général de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)

En date du 21 mai 2023, les Présidents des Chambres du Parlement du Burundi sont rentrés d'une mission de travail effectuée à Arusha, en République Unie de Tanzanie où ils avaient pris part à la 15^{ème} réunion du Bureau des Présidents des Parlements des pays membres de la Communauté Est Africaine.

S'adressant à la Presse, le Président de l'Assemblée Nationale a, dans son message, indiqué qu'au cours de cette réunion, les Présidents de ces Chambres ont recommandé à l'Exécutif d'amender le Traité régissant l'EAC, car celui-ci présente actuellement des insuffisances.

Les Présidents des Parlements des pays membres de l'EAC ont aussi recommandé la création d'un Secrétariat général de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA) pour faciliter le travail de cette Institution et la collaboration des Parlements nationaux. A cette même occasion, ils ont échangé sur la situation de l'économie et l'usage du français au sein de l'EAC. (www.senat.bi)



Descente de l'Ombudsman burundais en province de Bujumbura



L'Ombudsman burundais Mme Aimée Laurentine Kanyana a effectué mardi le 23 mai 2023, une descente de travail en province de Bujumbura où elle s'est entretenue avec la population de cette province au chef-lieu de la commune Isare.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de cette province Monsieur Désiré Nsengiyumva a indiqué que la province est sécurisée et que la population en profite pour augmenter la production en agriculture et en élevage pour que « chaque bouche ait à manger et chaque poche de l'agent ». Cependant, a-t-il ajouté, le manque de terres arables dû à l'augmentation de la population engendre des problèmes fonciers. Pour faire face à ce problème, l'administration est à l'œuvre pour sensibiliser la population à la limitation des naissances, a-t-il signalé.

Prenant la parole, l'Ombudsman Madame Laurentine Kanyana a indiqué que cette visite s'inscrit dans le cadre de faire connaître son institution, comment elle fonctionne et s'entretenir avec la population de cette province pour répondre à ses doléances comme le



recommande le Président de la République.

En effet, Mme Kanyana a précisé que l'institution de l'Ombudsman est une émanation des accords d'Arusha, elle est chargée de voir comment le Gouvernement et les institutions qui en découlent travaillent, de veiller à ce que la population a accès à ce qu'elle a droit auprès de l'administration.

L'Ombudsman burundais a également signifié que d'ici peu, l'institution va mettre en place cinq personnes communales volontaires, qui seront chargées de recueillir les doléances de la population et de veiller si cette dernière est accueillie par les administrateurs, à l'image de l'institution de l'Ombudsman. Elle a également parlé de la vision du Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye stipulant que d'ici 2040 le Burundi soit un pays émergent et en 2060, un pays développé. Pour y arriver, Mme Kanyana a recommandé à cette population de s'atteler aux travaux de développement.

Lors de la séance de présentation des doléances à

l'Ombudsman burundais, les médiateurs locaux ont demandé un salaire et les outils de travail, des conflits fonciers ont été aussi évoqués entre autre les personnes qui ont acheté des parcelles en commune Mutimbuzi.

Répondant aux questions lui adressées, Mme Kanyana a fait savoir que les médiateurs locaux savent en quoi ils se sont engagés, sans qu'ils doivent continuer à travailler sans relâche.

S'agissant de ceux qui ont acheté des terres en com-

mune Mutimbuzi et qui ne les ont pas encore obtenues, elle leur a demandé de bien s'assurer qu'ils ont contacté les vrais propriétaires avec l'implication de tous les ayants droit. Elle a recommandé à tous les participants à la réunion de toujours vérifier avant d'acheter une propriété.

Pour terminer ses propos, Mme Kanyana a demandé au Gouverneur de la province de Bujumbura de collaborer avec l'administrateur de la commune Mutimbuzi, en vue de préparer sa descente en commune Mutimbuzi. (www.abpinfos.com)

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement organise les journées Portes ouvertes



Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a organisé du 23 au 24 mai 2023 les journées portes ouvertes dédiées à toutes les personnes. Le thème de cette année est «La Diplomatie économique au service du développement à l'ère de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale Africaine (ZLECAF)».

Les activités de ces portes ouvertes ont commencé par un briefing des participants sur les missions du Ministère. Après, ces participants ont effectué une



visite guidée de tous les départements qui composent le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement. Chaque Directeur Général devait assurer l'accueil des visiteurs dans son département dont il est responsable. La Présidente de la Commission chargée d'organiser les journées portes ouvertes, édition 2023 Madame Ancile NTAKABURIMVO a informé la presse que l'objectif que vise le Ministère en organisant cette activité est d'informer le public burundais et les partenaires du Ministère sur différents services offerts par le Ministère.

Le deuxième jour des portes ouvertes a été marqué par des présentations sur des différents thèmes relatifs au thème central ; caractéristiques du commerce intra-Africain et les perspectives d'avenir dans le cadre de la ZLECAF ; Dispositif du Burundi pour promouvoir le commerce et attirer les investissements directs étrangers dans le cadre de la ZLECAF ; Vers une mise en œuvre de l'accord de la ZLECAF réussie pour le Burundi : Dispositifs Commerciaux, programmes et réformes institutionnelles mis en place ; Vers une mise en application de l'accord de la ZLECAF réussie pour le Burundi : Mesures d'ajustement et d'accompagnement mises en place.

Les présentateurs de ces différents thèmes ont pu montrer en général les avantages dont peut tirer le Burundi dans la ZLECAF, ils ont cité notamment l'expansion des échanges suite à la réduction des tarifs et à l'élimination des barrières non tarifaires sur le marché continental représentant 55 pays ; le marché élargi qui attirera des investissements transfrontaliers avec des avantages significatifs tels que le transfert de technologie et de compétences ; la mise en œuvre du

protocole sur le commerce des services de la ZLECAf qui permettra au Burundi de réaliser son ambition de devenir une plaque tournante des services sur le continent dans des domaines tels que les transports, les services financiers et les TIC ; l'approche de commerce électronique de la ZLECAf qui alimentera l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et continentales ; Grâce à la ZLECAf, le Burundi peut renforcer les compétences et les capacités ainsi que développer les réseaux commerciaux à travers les chaînes de valeur régionales et continentales, etc...

Dans son discours de circonstances, Son Excellence Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a fait savoir que la tenue des Journées Portes Ouvertes procède de la volonté du Gouvernement de renforcer le dispositif mis en place et de sauvegarder les acquis de la renaissance démocratique au Burundi d'une part, et d'autre part d'asseoir solidement la bonne gouvernance qui se fonde sur l'éthique universelle de la responsabilité qui implique notamment un devoir de transparence et de redevabilité.

S'agissant des perspectives d'avenir, SE le Ministre a rappelé que le monde actuel est un monde globalisé, un monde de plus en plus complexe et aux enjeux multiples, un monde plus que jamais interdépendant et en perpétuelles mutations. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a mis en place de nouveaux outils et une nouvelle approche en vue de défendre les intérêts stratégiques et vitaux du Burundi, a indiqué SE Albert SHINGIRO.

«Face aux enjeux locaux, régionaux et mondiaux, le Burundi a décidé d'agir, de tracer la voie qui lui paraît la meilleure pour favoriser l'éclosion et la prévalence des liens harmonieux avec l'ensemble de la communauté internationale, d'où sa position abstentionniste, de non alignement et de neutralité sur certains enjeux mondiaux hautement brûlants de



l'heure tout en y contribuant positivement suivant les lignes directrices tracées par la Charte des Nations Unies, un instrument universellement reconnu qui doit être imposable à tous les Etats de la même manière sans politique de deux poids, deux mesures» a fait savoir le Chef de la Diplomatie Burundaise.

Parlant, du Thème des Journées portes Ouvertes, Edition2023, SE Albert SHINGIRO a indiqué que le thème s'inscrit dans les composantes de la diplomatie économique et concerne essentiellement la promotion des échanges commerciaux. La Zone de Libre Echange Continentale Africaine est un projet intra-africain que les Etats membres se sont engagés à exécuter à l'unisson et à réussir. Nous y croyons et nous réussirons, a-t-il ajouté.

Dans une ambiance détendue, les activités des Journées Portes Ouvertes se sont clôturées par un déjeuner offert par le Ministre des affaires Etrangères et de la Coopération au Développement à tous les participants.

Rédaction-MAECD



Bururi: Descente de cinq ministres dans la commune Songa



Dans la continuité du processus d'écouter les doléances de la population pour y apporter des solutions adéquates, cinq membres du Gouvernement burundais se sont rendus en commune Songa en province de Bururi, le vendredi 26 mai 2023. Il s'agit du Ministre en charge de l'Intégration du Burundi à la Communauté Est-Africaine Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi Monsieur Deo RUSSENGWAMIHIGO, celui des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Ambassadeur Albert SHINGIRO, la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias Madame Léocadie NDACAYISABA ainsi que celle du Commerce du Transport, de l'Industrie et du Tourisme Madame Marie Chantal NIJIMBERE.

En s'adressant à la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias Madame Léocadie NDACAYISABA, les jeunes de la Commune Songa regroupés dans le Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ) en particulier et tous les habitants en général, se lamentent de la faible connexion de l'Internet dans cette commune. Cela constitue un handicap majeur pour la réalisation de leurs activités quotidiennes.

A cette question, la Ministre Léocadie NDACAYISABA a fait savoir que ce problème est connu mais qu'il est lié à de multiples paramètres. Elle a affirmé que le Ministère ayant la communication dans ses attributions est à l'œuvre afin que la connexion soit

effective sur tout le territoire national. La Ministre en charge de la Communication leur a demandé de patienter un peu car, a-t-elle, expliqué le projet d'extension de la connexion est en cours.

Concernant la question des gens qui diffusent de fausses informations pour salir l'image de certaines personnes, Madame Ndacayisaba a fait savoir que c'est un comportement à bannir. Elle a promis de travailler de façon que ce comportement inadéquat soit combattu et démantelé.

Les habitants de la commune Songa ont demandé à ce que la

route qui mène vers le barrage Jiji-Murembwe soit réhabilitée. A cette question, le Ministre Ezéchiel Nibigira leur a promis de transmettre leurs doléances à son collègue en charge des infrastructures.

Les habitants de la commune Songa ont demandé à la Ministre du commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme Madame Chantal NIJIMBERE, pourquoi il a été interdit de vendre les produits agricoles en provenance d'une commune à l'autre. Madame NIJIMBERE a fait savoir que c'est une mesure qui a été prise pour contrecarrer les commissionnaires qui veulent profiter du résultat de la sueur des producteurs. Celui qui demandera l'autorisation pour aller vendre ses récoltes ailleurs, l'obtiendra sans problème, a-t-elle affirmé.

Pour les produits Brarudi dont les prix deviennent exorbitants, la Ministre en charge du Commerce a indiqué que les autorités administratives compétentes doivent veiller au bien-être de la population locale et réguler les prix et les taxes selon le standard de chaque entité. Elle a expliqué que celui qui a fait des investissements ne doit pas vendre les produits Brarudi au même prix que celui qui n'en a pas fait. Néanmoins, même celui qui a fait des investissements, pour augmenter le prix des produits Brarudi, doit demander l'autorisation au niveau provincial.

A propos de la cherté du sucre, Madame NIJIMBERE a interdit aux chefs de colline de faire le commerce du sucre, car, dit-elle, ils n'ont pas de numéro d'identification fiscale, ni de registre de commerce.

(<https://lerenouveau.digital>)

Echange sur le système d'information externe de gestion de l'emploi des migrants



Le lundi 22 mai 2023, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ont accueilli une délégation ougandaise à l'aéroport internationale NDADAYE Melchior. Cette équipe formée de cinq (5) personnes est venue pour une mission d'échange d'expérience sur la conception d'une plateforme de suivi et de gestion de la main d'œuvre burundaise vers l'étranger. Cette équipe a séjourné à Bujumbura, Burundi du 22 au 26 mai 2023 à cette fin.

Le mercredi 24 mai 2023, cette équipe ougandaise, accompagnée par le comité chargé de la promotion de l'emploi et de la migration de la main d'œuvre, a effectué une visite aux quatre (4) agences de recrutement des travailleurs migrants pour s'enquérir des informations sur le recrutement des travailleurs migrants burundais et ont échangé des expériences.

Le jeudi 25 mai 2023, dans la petite salle du MAECD, il y a eu des séances d'échanges d'expérience et trois (3) présentations ont été faites par la partie ougandaise sur le processus du recrutement et d'enregistrement des données dans le

système électronique mis en place par le Gouvernement ougandais appelé système d'information externe de gestion de l'emploi (EEMIS) en vue de gérer et faire le suivi du recrutement des agences.

A cet effet, le Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération au Développement en étroite collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a organisé cette mission dans objectif de partager les expériences en matière de la migration de main d'œuvre des travailleurs migrants burundais se rendant dans les pays du Golfe et plus particulièrement acquérir des notions et informations nécessaires qui permettraient à l'équipe burundaise (Direction de la Promotion de l'emploi des travailleurs migrants) de développer une plateforme à la gestion et au suivi des travailleurs migrants burundais vers l'étranger et mettre aussi la transparence dans tout le processus du recrutement du travailleur migrant (dès le recrutement, pendant le déploiement et pendant l'exécution du contrat de travail) permettant ainsi à ce que le travailleur en action puisse demander une aide urgente en cas de besoin via cette plateforme.

Signalons que le Burundi a déjà signé des accords bilatéraux en matière de la migration de la main d'œuvre avec certains pays de destination notamment le Royaume d'Arabie Saoudite et a ouvert officiellement ce mouvement de la migration de la main d'œuvre depuis le 17 mai 2023 avec quatorze (14) travailleuses (femmes et filles) qui sont parties légalement en Arabie Saoudite.

Il est également à signalé que dix-sept (17) agences de recrutement privées sont déjà autorisées et ont été formées à l'utilisation du système électronique d'Arabie Saoudite appelé MUSANED au mois de janvier 2023.

(Rédaction-MAECD)



Vers la mise en place effective d'une maison de la culture au Burundi



Le Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports a organisé mercredi le 24 mai 2023, au cheflieu de la province de Karusi, un atelier de sensibilisation sur l'importance de la mise en place de la maison de la culture burundaise, à l'intention des administrateurs communaux et des présidents des conseils communaux de la province Karusi.

Dans son discours d'ouverture de l'atelier de sensibilisation, la Présidente de la cellule chargée de la

mise en place de la Maison de la culture au Burundi, Rose Nzobambona a fait savoir que l'objectif de l'atelier était d'échanger avec les administratifs sur l'organisation, le fonctionnement et les missions de la maison de la culture du Burundi.

Comme l'a indiqué Madame Rose Nzobambona, la Maison de la culture a notamment les missions d'exécuter, contrôler et assurer le suivi de la mise en oeuvre effective de la politique linguistique nationale, protéger et promouvoir la littérature rundi, codifier des normes et valeurs du kirundi, assurer la souveraineté de la langue et de la culture rundi, promouvoir les valeurs humaines et culturelles, pérenniser la mémoire du passé, protéger et promouvoir les sites mémoriaux, créer des œuvres linguistiques, artistiques et culturelles, créer un centre national du tambour, classifier et valoriser la danse traditionnelle et récupérer le patrimoine culturel spolié, se trouvant à l'étranger.

Cette maison de la culture burundaise sera érigée en commune Giheta de la province Gitega.

(www.rtnb.bi)

Atelier de formation sur la transparence de l'action climatique



Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a organisé mardi le 23 mai 2023 un atelier national de formation des parties prenantes sur la transparence de l'action climatique et consolidation d'un plan d'action national d'amélioration dans ce domaine au Burundi.

L'Assistant du Ministre en charge de l'environnement Monsieur Emmanuel Ndorimana a fait savoir que le

but de cet atelier était d'échanger sur les résultats de l'évaluation des lacunes et besoins en matière de transparence de l'action climatique au niveau national et faire une mise à jour du cadre de transparence de l'action climatique existant.

Le Directeur General de l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) Monsieur Augustin Ngenzirabona a indiqué que cet atelier fait suite à d'autres qui ont été organisés dans presque tous les pays de la communauté des Etats de l'Afrique centrale, sur les mesures qui ont été prises en matière d'adaptation et d'atténuation des risques liés aux catastrophes dues aux changements climatiques.

Il a précisé que chaque pays a fait des recueils dans différents documents notamment le document sur les changements climatiques, un document appelé contribution déterminée au niveau national en matière de la lutte contre les changements climatiques. Dans ce

document se trouvent les projets et programmes du pays qui ont été élaborés pour la mise en place des mécanismes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Le Représentant du bureau de liaison de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) Monsieur Jean Jacques DAMAFOUTH a

expliqué pour sa part, que le cadre de transparence vise à fournir une image claire des mesures relatives aux changements climatiques en éclairant et en suivant les progrès accomplis par chaque pays, en vue de s'acquitter de sa contribution déterminée au niveau national. (www.rtnb.bi)

Gitega: la Force de Défense Nationale du Burundi FDNB organise le championnat militaire édition 2023-2024



La Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB) a procédé à la clôture du championnat militaire, édition 2022-2023, organisé au Centre Commando de Gitega du 19 au 23 mai 2023. Les cérémonies de clôture étaient rehaussées par la présence du Chef de la FDNB, Général Prime Niyongabo.

Ce championnat était organisé sous le thème: « L'instruction et l'entraînement à la FDNB, pilier de la

professionnalisation de ce corps pour la réussite de ses missions».

Le Championnat militaire édition 2023-2024 était composé de différentes disciplines dont la piste d'obstacle, piste corde, corde vertical, corse d'orientation, course sur 17 km, course sur 8 km plus les tirs.

S'agissant du classement général par unité au cours du championnat militaire édition 2023-2024, la 2^{ème} division militaire s'était classée la première, la deuxième place était revenue à la Brigade Spéciale pour la Protection des Institutions (BSPI), et la 3^{ème} place a été occupée par l'unité d'armement d'appuis. Le Chef de la FDNB, Général Prime Niyongabo, a remis les trophées à ces derniers.

Il a félicité les militaires compétiteurs au championnat pour leur bravoure, la technique, la discipline et la fraternité qui les ont caractérisés dans les différentes épreuves. (www.rtnb.bi)

Vers l'accès des communautés à l'énergie solaire via le projet Soleil-Nyakiriza



L'unité de coordination du projet «Soleil-Nyakiriza», projet énergie solaire dans les

communautés locales au Burundi, a organisé, le mardi 23 mai 2023, une séance de formation des journalistes, sur les activités du projet. Un projet, dont l'objectif est l'élargissement de l'accès aux services énergétiques pour les ménages, les entreprises, les écoles et les centres de santé dans les zones rurales du Burundi.

Pour Monsieur Sylvestre Nshimirimana, le chargé du suivi évaluation qui a représenté le coordonnateur du projet au cours de cette séance, le projet Soleil-Nyakiriza n'est pas nouveau. Il date de 2020, et est en cours d'exécution. Actuellement, il est au stade de finition des études, tout en faisant remarquer que les constructions vont démarrer. Selon lui, le projet Soleil-

Nkagiriza est axé sur trois composantes techniques. Il a expliqué que la première composante a été conçue pour résoudre les problèmes liés au développement du capital au niveau des centres de santé et des écoles. Au niveau des centres de santé, les doter d'un éclairage et permettre le fonctionnement du matériel. De même au niveau des écoles, les doter d'un éclairage pour permettre aux élèves d'étudier le soir, aux éducateurs d'utiliser d'autres outils dont les ordinateurs mais également, pour l'amélioration de la cuisson sur base d'énergie solaire pour les écoles à cantines scolaires.

Monsieur Sylvestre Nshimirimana a précisé que le projet est avancé pour l'électrification des centres de santé. La première phase a été lancée autour de 160 centres de santé qui seront éclairés dans deux mois, a-t-il dit. En ce qui concerne les écoles, il a fait remarquer que la construction de foyers améliorés et abris de cuisine est en phase plus avancée. A ce propos, quelque 122 écoles en ont déjà bénéficié, a-t-il souligné.

La seconde phase, consiste à l'électrification des centres collinaires, les écoles secondaires groupées autour des centres et loin des réseaux de REGIDESO. A ce propos, Monsieur Nshimirimana, a informé que cette composante est la plus importante à 37% de ce projet. Il a ajouté qu'il a fallu initier des mini-réseaux pour éclairer ces ménages et les aider dans le développement des activités connexes. Au

niveau des réalisations, il a fait savoir que les études sont avancées, et que la clôture des études d'impact environnemental et social préalable va correspondre au lancement des appels d'offres début juin.

Quant à la 3^{ème} composante, celle-ci s'occupe des ménages en dehors de ces circuits, autrement-dit, ceux qui ne sont pas sur les centres. Le projet a conçu, selon M. Nshimirimana, des plaques solaires portables qui peuvent servir de façon autonome. Ainsi, le secteur privé a été mis à contribution. Il a indiqué que ce projet va subventionner les partenaires privés qui vont s'y investir et ménages « à un prix subventionné ». Les bénéficiaires seront les ménages lointains non recevables par la REGIDESO mais aussi en dehors de ces centres.

Selon un diagnostic effectué, Monsieur Nshimirimana a indiqué qu'il y a trois mois, le projet n'est pas connu, et que même les attentes ne sont pas connues. Pour résoudre ce problème, il a informé que le projet voudrait impliquer les journalistes, et attend d'eux la contribution à l'accélération de l'appropriation de ce projet. Pour lui, l'objet de cette séance, est de faire connaître aux journalistes ce projet pour qu'ensuite, ils informent les autres parties prenantes sur les opportunités qui les attendent. Il a conclu que le projet attend des professionnels des médias d'affiler l'attente de la population pour l'utilisation des solutions énergétiques viables. (www.abpinfos.com)

Les leaders s'engagent à contribuer pour la planification familiale



Les responsables administratifs, les chefs de services de la santé, de l'éducation, des confessions religieuses, et d'autres, se sont engagés

pour contribuer à la promotion de la planification familiale, en vue de diminuer la vitesse de la croissance démographique. C'était le mercredi, 24 mai 2023, au chef-lieu de la province Cibitoke, au cours d'une réunion des leaders communautaires, pour le plaidoyer en santé sexuelle reproductive.

Dans cette rencontre organisée par l'ONG Twitezimbere, dans le cadre du projet « Engagement Multi-acteurs pour la planification familiale au Burundi », les participants ont échangé sur les obstacles liés à la planification familiale, et ont proposé des solutions, avec des actions à mener.

Pour le médecin provincial à Cibitoke, Dr Jean Claude Habiyaremye, le développement du pays dépend de la

santé de sa population en général, et de santé sexuelle reproductive des jeunes, en particulier. Il a fait savoir que la planification familiale (P F) diminue le nombre de décès maternels et des enfants. Il a ajouté que la planification familiale favorise la diminution de la pauvreté avec l'accroissement du produit intérieur brut (PIB).

Pour le Chef de Cabinet du Gouverneur de la province de Cibitoke, Monsieur Anicet Saïdi, qui a ouvert la réunion, les leaders communautaires doivent apporter chacun sa contribution, pour la promotion de la planification familiale.

Quant à la coordinatrice du projet de Twitezimbere, Mme Sonia Akimana, il faut que les leaders de la province travaillent en synergie, pour le plaidoyer en santé sexuelle reproductive.

Les participants ont parlé des obstacles liés à la pla-

nification familiale notamment l'ignorance, les rumeurs autour des méthodes contraceptives, les croyances culturelles et religieuses, certains manquements de la loi, et d'autres. Comme solutions aux défis, il faut continuer les sensibilisations sur la planification familiale, doter le service de l'Etat-civil de l'outil informatique pour pouvoir détecter les tentatives de polygamie.

Les participants ont recommandé aussi de plaider pour qu'il ait une loi, obligeant les hommes mariés à plusieurs femmes, de considérer la première femme, lors de l'inscription du mariage à l'Etat-civil. Les participants à la réunion, se sont engagés aussi, avec des actions à mener, chacun dans son secteur, pour promouvoir la planification familiale, et s'inscrire à l'instruction du gouvernement limitant à trois, le nombre d'enfants par couple. (www.abpinfos.com)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°06 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 24 MAI 2023**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 24 mai 2023 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a passé en revue la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le mercredi 17 mai 2023, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de loi organique portant modification de la loi organique n°1/21 du 3 août 2019 régissant la Cour suprême, présenté par la Ministre de la Justice.**

La Cour suprême est actuellement régie par la loi organique n°1/21 du 3 août 2019.

Depuis son entrée en vigueur, les juges de la Cour suprême et les magistrats du Parquet Général de la République ont rencontré quelques dysfonctionnements liés à son application.

De plus, les magistrats de l'administration centrale du Ministère de la Justice y ont porté le même regard lors de l'examen des demandes de révision ou d'annulation des arrêts et jugements.

En somme, il est devenu urgent d'introduire des modifications à la loi en vigueur pour :

- ❖ Donner suite aux décisions judiciaires entachées de mal jugé manifeste retenues par le Conseil Supérieur de la Magistrature ;

- ❖ Rendre la Cour Suprême plus opérationnelle et efficace dans sa mission de représentant du Pouvoir Judiciaire et de contrôle juridictionnel ;
- ❖ Définir le mal jugé manifeste et mettre en place les dispositions régissant sa procédure ;
- ❖ Confier la procédure d'annulation à la Cour suprême siégeant toutes chambres réunies.

A l'issue de l'analyse, le projet de loi a été **adopté** avec les recommandations suivantes :

- Introduire la disposition qui rappelle que la justice est rendue par les Cours et Tribunaux sur tout le territoire de la République au nom du peuple burundais ;
- Introduire une disposition qui indique que le Président de la Cour Suprême rend compte au Conseil Supérieur de la Magistrature, tandis que chaque Président de juridiction est redevable devant le président de la juridiction hiérarchiquement supérieure ;
- Préciser que le Président d'un Tribunal ou d'une Cour doit veiller à la bonne application de la loi ;
- Pour une bonne exécution des jugements, les autorités judiciaires doivent collaborer avec l'Administration et la Police ;
- Il faut un suivi disciplinaire des Magistrats par les Présidents de Cours et Tribunaux ;
- Sensibiliser les Magistrats pour leur faire comprendre que l'indépendance de la magistrature ne signifie pas que le responsable d'une juridiction ne doit pas examiner et/ou suivre les jugements qui sont rendus par les magistrats de sa juridiction ;
- A l'article 172 qui indique que « La Cour statue par un arrêt non susceptible de recours », préciser que c'est « en cas de mal jugé manifeste » ;
- Revoir le décret qui fixe les avantages accordés au Président de la Cour Suprême et au Procureur Général de la République pour préciser ceux accordés au Vice-Président de la Cour Suprême et au Premier Substitut Général. Il en est de même pour le décret qui fixe les avantages du Président de la Cour Constitutionnelle mais qui ne dit rien en ce qui concerne les avantages accordés au Vice-Président.

2. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord entre le Gouvernement de l'Etat du Qatar et le Gouvernement de la République du Burundi concernant la réglementation de l'emploi des travailleurs burundais dans l'Etat du Qatar, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

La migration internationale est devenue aujourd'hui un phénomène mondial dont l'ampleur et la complexité ne cessent d'augmenter.

Le Gouvernement de la République du Burundi, conscient des avantages de la migration mais aussi soucieux de relever les défis qui se posent, est à l'œuvre pour réguler ce mouvement de main d'œuvre à travers un cadre légal avec les pays de destination.

C'est dans ce cadre qu'un accord bilatéral concernant la réglementation de l'emploi des travailleurs burundais dans l'Etat du Qatar a été élaboré.

La ratification de cet accord vise non seulement l'entrée en vigueur de la réglementation du mouvement de la main d'œuvre burundaise qui désire se rendre au Qatar pour y travailler, mais également le renforcement des bonnes relations d'amitié et de coopération qu'entretiennent les deux Pays.

Elle contribuera à la lutte contre le chômage des jeunes burundais.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec la recommandation que tous les textes de lois soient présentés avec leur version en Kirundi.

3. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord-cadre sur la coopération dans le Bassin du Fleuve Nil, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Le Burundi fait partie de plusieurs ensembles régionaux et sous régionaux dont l'Initiative du Bassin du fleuve Nil.

l'Initiative du Bassin du Nil est une organisation sous régionale créée le 22 février 1999 et composée de 11 pays à savoir la République du Burundi, la République Démocratique du Congo, la République Arabe d'Egypte, la République d'Erythrée, la République Fédérale d'Ethiopie, la République du Kenya, la République Ougandaise, la République du Rwanda, la République du Soudan et la République Unie de Tanzanie.

Parmi ces pays, six ont signé l'Accord Cadre sur la Coopération dans le Bassin du Fleuve Nil dont le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et l'Ethiopie et ces trois derniers pays l'ont déjà ratifié.

Il convient de souligner qu'en 1929, le Traité sur l'utilisation exclusive des eaux du Nil a été signé entre l'Egypte et le Soudan et reconduit en 1959, les pays en amont se trouvant exclus de l'accord, devenant ainsi de simples spectateurs.

La ratification de cet accord vise à aboutir au partage équitable et raisonnable de ces eaux du Nil car ces autres pays en ont actuellement besoin eux aussi pour leur développement.

A l'issue de l'analyse, le projet a été **adopté**.

4. **Projet de décret portant révision du décret n° 100/011 du 06 février 2018 portant missions, organisation, composition et fonctionnement de l'Etat Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi et de ses composantes**, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Ce projet de décret vient mettre en application de la loi organique n° 1/21 du 27 juin 2022 portant missions, organisation, composition, Instruction, Conditions de service et fonctionnement de la Force de Défense Nationale Burundi et ses composantes.

Cette loi introduit de nouvelles composantes de l'Etat Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi telles que la Force de Réserve et d'Appui au Développement ainsi qu'une Unité des Opérations Spéciales ;

Ce projet de décret vient détailler les missions de ces nouvelles composantes. D'autres ajustements sont proposés au niveau de certains services de l'Etat Major de la Force de Défense Nationale pour leur bon fonctionnement.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec les recommandations suivantes :

- Au lieu de créer une session formation des sous officiers au niveau du Service G1, confier celle-ci au Service G7 qui est chargé des différentes formations ;
- Enrichir les missions du Service chargé de la formation en l'étendant à d'autres missions de formation spécifiquement orientées vers la production, au regard des missions de la Force de Réserve et d'Appui au Développement;
- Veiller à ce que ces nouvelles composantes ne soient pas traitées de façon différente des autres unités.

5. **Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant fixation des frais de subsistance et de fonctionnement des Experts Militaires Burundais membres des Equipes Conjointes de Renseignement(ECR) des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB)**, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Ce projet d'ordonnance fixe les barèmes des frais de subsistance mensuelle pour un expert militaire burundais membres de ces équipes conjointes.

Pour une équipe basée à Uvira ces frais sont exprimés en dollars américains, tandis que pour celle basée à Bujumbura, ils sont exprimés en Francs Burundais.

Après analyse et débat sur ce projet d'ordonnance, il a été **adopté** avec les recommandations suivantes :

- Reformuler le titre en remplaçant le mot «fonctionnement » par « renseignement » ;
- Eviter de préciser l'effectif d'officiers ainsi que la Ville d'affectation en se limitant au nom du pays uniquement, puisque l'effectif et le lieu peuvent changer selon les besoins du moment;
- Supprimer la rétroactivité de cette ordonnance.

6. Feuille de route pour l'implantation du budget programme au Burundi (période 2022-2026), présentée par le Ministre des Finances et de la Planification Economique.

Avec le démarrage des budgets programmes dès l'exercice 2022-2023, le Ministère en charge des Finances a mené de nombreuses consultations avec beaucoup d'experts burundais et des partenaires au développement pour leurs avis et appuis techniques à l'implantation du budget programme.

A l'issue de la mission d'assistance technique conduite en janvier 2022, une feuille de route a été proposée, tablant sur le basculement effectif en mode budget- programme à partir de l'exercice 2025-2026.

Ayant jugé cet horizon trop lointain, le Ministère en charge des Finances a pris l'option d'initier quelques actions préliminaires, avant de développer une feuille de route tenant compte des orientations des différents experts consultés, en vue d'asseoir une bonne articulation des politiques publiques aux programmes budgétaires.

Parmi ces actions, figurent notamment :

- L'état des lieux et perspectives sur la gestion des finances publiques ;
- L'évaluation à mi-parcours du Plan National de Développement;
- La mise en place et l'utilisation d'un outil de budgétisation axée sur les résultats;
- La confection d'une architecture des programmes budgétaires en perspective du budget-programme.

L'analyse du processus de mise en œuvre du budget- programme a débouché sur la nécessité de développer une feuille de route en trois (3) composantes complémentaires, à savoir :

- ❖ Composante 1 : Implantation des prémices techniques propices au développement du budget-programme;
- ❖ Composante 2 : Développement du budget-programme et basculement progressif de son contenu dans les outils appropriés de la chaîne préparation-exécution budgétaire;
- ❖ Composante 3 : Développement des outils de suivi-évaluation et basculement progressif de son contenu dans les outils appropriés de la chaîne de gestion des résultats et de la mesure de la performance.

Pour la feuille de route de chaque composante, il est précisé les axes, les actions, la période d'exécution, l'état de mise en œuvre ainsi que la personne responsable.

A l'issue de l'analyse de ce dossier, les observations **formulées** sont notamment :

- Dans la préparation de la table-ronde et forum d'investissement, faire en sorte que tous les secteurs (secteur privé et secteur public) se sentent impliqués dans la mobilisation des fonds et que cette mobilisation soit une action continue ;
- Inventorier les textes de mise en application de la loi budgétaire pour qu'ils soient signés avant le 30 juin de l'année .
- Identifier, dans les ministères, les textes nécessitant une mise à jour et les communiquer au Ministère en charge des Finances ;
- Les indicateurs doivent être conçus en tenant compte de la Vision Burundi 2040, et une évaluation annuelle du pas franchi doit être faite.

7. Liste des programmes budgétaires, présentée par le Ministre des Finances et de la Planification Economique.

En application des dispositions de la loi organique relative aux finances publiques du 20 juin 2022, la structure des programmes- budgétaires a été développée avec l'appui et l'assistance technique des partenaires, et l'implication des Secrétaires Permanents de différents ministères.

Comme le prescrit cette loi organique, les programmes budgétaires ne peuvent être créés que par une loi des finances. A cet effet, la structure des programmes ainsi développée doit être soumise à l'adoption du Conseil des Ministres, pour permettre sa stabilisation, afin qu'elle soit utilisée par les différents ministères pour entreprendre progressivement le processus de la bascule vers le budget - programme.

Pour les quinze (15) ministères, il est formulé au total soixante-deux (62) programmes budgétaires déclinés en deux cent cinquante (250) actions.

A l'issue de l'analyse, le dossier a été **adopté** avec les recommandations suivantes :

- Améliorer la reformulation de certaines actions et les communiquer au Ministère en charge des Finances ;
- Recruter un Cabinet ayant des compétences en budget-programme pour former des techniciens appelés à former les techniciens des différentes institutions en la matière ;
- Chaque Ministère doit prévoir avant fin juin 2023 deux techniciens pour la formation et qui, en retour, vont former les autres ;
- Organiser en juin ou juillet 2023, une retraite de formation en budget programme pour les membres du Gouvernement ;
- Montrer l'état actuel de la mise en œuvre du budget-programme de façon objective.

8. Note sur la gestion des performances, présentée par le Ministre des Finances et de la Planification Economique.

La loi portant Statut Général des Fonctionnaires, dans ses innovations, a introduit l'évaluation des performances. L'évaluation des performances, suivant la note obtenue donne droit d'une part, à une part performance et d'autre part, à un avancement d'échelon .

Pour une bonne gestion des performances, la note propose :

- D'aligner la politique de gestion des performances à la réforme de budget- programme;
- D'aligner la période d'évaluation à l'exercice budgétaire pour tous les fonctionnaires de l'Etat et pour toutes les institutions à statuts spéciaux fonctionnant sur le budget de l'Etat ou sur les fonds propres à partir du 1^{er} juillet 2023.
- De faire signer les contrats de performance individuels et institutionnels cohérents avec le budget- programme 2023/2024 avant le début de l'exercice budgétaire 2023/2024 ;
- Que le Ministère en charge de la Fonction publique mette en place tous les outils techniques de gestion des performances cohérents avec la réforme de budget- programme.

A l'issue de l'analyse de la note, le Conseil des Ministres a **recommandé** ce qui suit :

- Commuer la note en un texte règlementaire d'application du Statut Général des Fonctionnaire et l'amener le plus rapidement possible en Conseil des Ministres;
- Terminer toutes les phases permettant la mise en œuvre effective de la Politique salariale ;
- Signer les contrats de performance avant fin juin 2023 ;
- Vérifier au niveau de chaque ministère si les logiciels qui y sont logés ne peuvent pas contribuer à ce travail.

9. Note relative au projet pilote de la société MUSUMBA STEEL pour la production du fer éponge sur le site Bikobe du périmètre Nyange-Songa en Province Makamba, présentée par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

MUSUMBA Steel est une entreprise burundaise opérant dans le domaine de la transformation de l'acier pour produire des matériaux de construction, notamment les tôles, les clous, les fers à béton, les tubes ainsi que des profilés de toute sorte.

Elle s'alimente en rouleaux d'acier sur le marché extérieur, ce qui engendre une importante somme de devises sortant du pays.

Pour faire face à cette situation, MUSUMBA Steel a entrepris des efforts pour produire de l'acier au Burundi avec des matériaux disponibles localement. C'est ainsi qu'une autorisation de prospection du fer et des minerais associés sur le périmètre Nyange-Songa lui a été octroyée .

En date du 27 mars 2023, la société MUSUMBA Steel a présenté un dossier de demande d'une autorisation pour l'exploitation d'une carrière industrielle à titre pilote pour la production du fer éponge. Le projet pilote de MUSUMBA Steel a pour objectif de substituer le fer importé par du fer extrait et traité localement. L'exploitation se fera sur le site Bikobe d'une superficie d'environ 12 hectares, du périmètre Nyange-Songa.

Le projet vise la construction d'une unité pilote de production de fer éponge avec une capacité de 50 tonnes par jour.

Après analyse de cette note, le Conseil des Ministres a **approuvé** cette demande et a formulé les recommandations suivantes:

- Le Ministère en charge des Mines est appelé à mettre en place un comité chargé du suivi de l'extraction de ce fer par MUSUMBA Steel ;
- Les procédures requises par les lois et règlements en matière des mines doivent être respectées;
- Etudier les modalités de collaboration avec les sociétés qui viennent opérer dans le secteur minier afin qu'elles forment des techniciens burundais;
- Encourager l'investissement dans le secteur énergétique car la disponibilité de l'énergie est importante pour l'extraction minière ;
- D'autres projets méritent d'être encouragés à savoir le Projet de production du marbre, la société Soteb qui envisage produire 100 kg d'or par mois, et le projet de production industrielle de tourbe.

10. Divers

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi a informé le Conseil sur le processus de contrôle de la paie au sein du ministère dont il a la charge.

Il a parlé :

- d'une liste de 432 fonctionnaires dont au moins deux personnes partagent le même compte de paiement ;
- d'une liste de 66 fonctionnaires payés sur deux comptes différents ;

- d'une liste de fonctionnaires qui, de par leur date de naissance (1900-1930, etc.), devraient avoir quitté la fonction publique depuis longtemps.

Sur analyse des documents reçus et après confrontation avec les informations recueillies dans les dossiers physiques des fonctionnaires, la commission qui a été mise en place à cet effet a trouvé que le partage des comptes était fait selon les groupes suivants :

- Les fonctionnaires mariés dont les salaires transitent sur le compte commun du couple.
- Les fonctionnaires mariés dont les salaires transitent sur le compte de l'un des conjoints.;
- Les Sœurs et les Frères des congrégations dont le salaire transitent sur le compte de la congrégation.
- Les fonctionnaires payés à travers les microfinances. Beaucoup de comptes sont des comptes communs de ces microfinances auprès des banques commerciales sur lesquels transitent les salaires avant d'arriver sur leurs comptes réels.

Il a indiqué ce qui est en train d'être fait pour qu'il n'y ait plus confusion, mais que le travail de vérification des cas de fraude dans le ministère continue, car celle-ci est une réalité.

Pour la phase de vérification de la liste des fonctionnaires avec des âges douteux, le travail est en train d'être fait.

Il a été recommandé de sanctionner les fonctionnaires fautifs et le cas échéant, porter à la connaissance des autorités habilités leurs noms pour une suite appropriée.

Il a été également demandé aux ministères qui ne l'ont pas encore fait de transmettre les listes des fonctionnaires qui sont déjà en âge de retraite.

Fait à Bujumbura, le 25 mai 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi